

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Band: - (1923)
Heft: 5

Artikel: Concours d'affiches organisé par le Département fédéral de l'Intérieur
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-623852>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour maintenir le contact entre les membres de la Société et pour donner les renseignements nécessaires, nous publierons des Bulletins selon le besoin.

M. Huber s'est informé des frais de ce projet et en réfèrera à l'Assemblée générale, ainsi que M. Stauffer, des plus amples détails de cette proposition que le Comité central a fait la sienne.

Concours d'affiches organisé par le Département fédéral de l'Intérieur.

Tenant compte d'un vœu formulé à plusieurs reprises par les artistes, le Département précité a décidé de prolonger de six semaines le délai de *livraison* des projets d'affiches destinées à faire connaître notre pays sous ses aspects les plus caractéristiques. Ces projets devront être envoyés au Département fédéral de l'Intérieur du 15 septembre au 1^{er} octobre 1923. Pour éviter des complications, les artistes sont invités à s'en tenir strictement à ce nouveau délai et à ne pas envoyer leurs travaux avant la date susindiquée du 15 septembre.
